



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2025-262 23/04/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/05/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2025 des acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Destinataires d'exécution
DRAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP) Inspection de l'enseignement agricole Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2025 de formations régionales et interrégionales pour les acteurs de la démarche d'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole publics et privés.

L'évaluation des établissements d'enseignement et de formation professionnelle est une démarche novatrice dans le paysage éducatif français qui offre aux établissements une opportunité de développement au service de la réussite des apprenants. Elle se construit et progresse en lien avec le Conseil de l'Évaluation et de l'École (CEE), comme l'article L.241-12 du Code de l'éducation en donne la possibilité.

La finalité de cette démarche d'évaluation est l'amélioration, dans l'établissement, du service public d'enseignement, de la qualité des apprentissages des apprenants, de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement. Cette démarche globale constitue une base de réflexion commune à l'ensemble de la communauté éducative **pour actualiser ou renouveler le projet d'établissement.**

Afin de permettre le développement de cette démarche, un certain nombre d'outils ont été validés par le CEE. Le cadre validé précise les finalités et les modalités de l'évaluation des établissements qui s'appuie sur une auto-évaluation de l'établissement et sur une évaluation externe.

Pour assurer la réussite du dispositif et une dynamique régionale, il est important de former les équipes de direction qui seront concernées par une autoévaluation au cours de la prochaine campagne.

La présente note a pour objet de préciser les modalités et le contenu de la formation, qui dans ce cadre, est proposée à ces personnels.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Les objectifs de cette formation sont :

- de former à l'auto-évaluation les chefs des établissements concernés par la démarche en 2025-2026 ;
- de constituer des groupes de pairs permettant des échanges et des analyses de pratiques ;
- de sensibiliser les équipes à la totalité de la démarche (autoévaluation – évaluation externe – rédaction du projet d'établissement).

1.2. Publics cibles

Sont conviés à ce séminaire de formation les personnels de direction des établissements publics et privés engagés dans la démarche d'évaluation en 2025-2026 sur une base de deux personnels de direction par établissement et 80 établissements publics et privés confondus sur tout le territoire national (les établissements de Corse et des territoires ultra-marins concernés par cette campagne bénéficieront d'un accompagnement personnalisé.

1.3. Programme

Cette formation est animée par les membres du comité de pilotage de l'évaluation de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA).

La formation se déroulera sur la journée selon le programme prévisionnel suivant :

	Forme	Points abordés
09h30 – 10h00	Plénière	Accueil, tour de table, présentation de la journée par les formateurs et les chefs de SRFD ou leurs représentants et présentation du grand témoin
10h00 – 10h30	Plénière	Echange en grand groupe : perception du processus d'évaluation des établissements et intérêt de la démarche pour les établissements

10h30 – 11h45	Ateliers	Stratégie de pilotage, communication et d’animation, freins potentiels à lever
11h45 – 12h30	Plénière	Présentation des attendus institutionnels et de l’organisation de l’évaluation – bonnes pratiques à mettre en œuvre
12h30 – 14h00	Repas	
14h00 – 15h30	Ateliers	Méthodologie de rédaction du rapport d’auto-évaluation et grille de lecture du rapport d’autoévaluation
15h30 – 16h15	Plénière	Les indicateurs : mesurer pour comprendre et agir
16h15 – 16h45	Plénière	Témoignage d’un chef d’établissement, grand témoin de la journée
16h45 - 17h00	Plénière	Conclusion

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Les sessions de formation seront décentralisées en régions et inter-régions selon l’organisation suivante :

Régions	Lieux	Dates
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Bordeaux Gironde Site de Blanquefort	20 mai 2025
Occitanie & Provence-Alpes-Côte d’Azur	EPLEFPA Nîmes-Rodilhan	03 juin 2025
Grand-Est & Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA Les Sillons de Haute- Alsace – Site de Rouffach	03 juin 2025
Auvergne-Rhône-Alpes	DRAAF de Lyon	10 juin 2025
Hauts-de-France & Ile-de-France	DRAAF d’Amiens	10 juin 2025
Pays-de-la-Loire & Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA Tours Fondette Site de Chinon	12 juin 2025
Bretagne & Normandie	EPLEFPA de Rennes Le Rheu	26 juin 2025

Les convocations préciseront les lieux exacts de chaque session de formation.

3. MODALITÉS PRATIQUES DE PARTICIPATION

L'Institut Agro Dijon est chargé par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) de l'organisation matérielle de cette action de formation continue assurée par l'IEA.

Pour toute question, la direction de la formation professionnelle (DFPRO) de l'Institut Agro Dijon peut être jointe par courriel, à l'adresse suivante : franck.constantin@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités de participation pour les personnels des établissements publics

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements publics d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole selon le modèle transmis en annexe 2, au plus tard le 15 mai 2025.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités pratiques de participation pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Les listes comprenant les noms, prénoms et coordonnées des personnes des établissements privés d'enseignement devant participer à cette action de formation, sont transmises à la DFPRO par les DRAAF-SRFD avec copie à l'Inspection de l'enseignement agricole selon le modèle joint en annexe 2, au plus tard le 15 mai 2025.

La DFPRO enverra un courriel « valant invitation » aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives.

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants ne seront pas pris en charge par l'Institut Agro Dijon, mais par leur structure de rattachement (fédérations).

Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoit BONAIME

Liste des établissements concernés en 2025-2026

Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Bourg-en-Bresse
Auvergne-Rhône-Alpes	LAP d'Annonay
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de La Côte-Saint-André
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP Saint-Exupéry de Saint-Siméon-de-Bressieux
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Roanne-Chervé
Auvergne-Rhône-Alpes	LAP E. Gautier à Nandax
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Rochefort-Montagne
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA des Combrailles
Auvergne-Rhône-Alpes	LEAP Saint-Joseph du Breuil-sur-Couze
Auvergne-Rhône-Alpes	LRP Jean Monnet de Saint-Symphorien-sur-Croix
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Chambéry-La Motte-Servolex
Auvergne-Rhône-Alpes	LAP Costa Beauregard de Chambéry
Bourgogne-Franche-Comté	LATP Lasalle Levier
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Etang-sur-Arroux
Bourgogne-Franche-Comté	LTP Jeanne d'Arc de Pontarlier
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne
Bourgogne-Franche-Comté	Lycée professionnel Rural Privé et IFRES de Sainte-Colombe
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse
Bretagne	LEGHTP Saint-Ilan de Langueux
Bretagne	LEPPA Dominique Savio à Dinan
Bretagne	EPLEFPA de Rennes Le Rheu
Bretagne	ISSAT Redon
Bretagne	LPEGTA « Les Vergers » de Dol de Bretagne
Bretagne	LEAP Les Saints Anges Kerlebost de Pontivy
Bretagne	LEGTP Anne de Bretagne de Locminé
Centre-Val-de-Loire	Lycée Horticole et Paysager « Notre-Dame des Jardins »

Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Châteauroux
Centre-Val-de-Loire	LHPP Sainte-Jeanne-d'Arc
Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA du Loiret
Corse	EPLEFPA Sartène
Grand-Est	EPLEFPA de Château Salins
Grand-Est	Lycée Schattenmann
Grand-Est	EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim
Grand-Est	LPRP « La Providence » de Harol
Hauts-de-France	EPLEFPA des Flandres – Lomme
Hauts-de-France	Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds
Hauts-de-France	LPEPA Saint Joseph de Cluny à Estrées St Denis
Hauts-de-France	LAP de Coulogne
Ile-de-France	LPPH – UFA Saint-Jean
Normandie	EPLEFPA de Vire
Normandie	L'École des Courses Hippiques – AFASEC
Normandie	LAP ESAT de Giel Courteilles
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Le Cluzeau de Sigoulès-et-Flaugeac
Nouvelle-Aquitaine	Lycée St-Christophe Saint-Pée-sur-Nivelle
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Frantsesenia Saint-Jean-Pied-de-Port
Nouvelle-Aquitaine	Lycée professionnel AGIR de Langon
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Saintonge
Nouvelle-Aquitaine	Lycée Etienne Restat – Agrocampus 47
Nouvelle-Aquitaine	Agrocampus 64
Occitanie	LAHP de Rignac
Occitanie	LEPAP « Vaxergues – Charles Paliès » Saint-Affrique
Occitanie	EPLEFPA de Saint-Gaudens
Occitanie	LEAP St-François « La Cadène » de Labège
Occitanie	EPLEFPA de Castelnau-le-Lez

Occitanie	IMPRO – ITEP Saint-Hilaire
Occitanie	LEPAP « Le Roc Blanc » de Ganges
Occitanie	EPLEFPA de la Lozère
Occitanie	LEPAP Beausoleil de Céret
Occitanie	LEAP de Capestang
Occitanie	Lycée privé GIGNAC
Pays-de-la-Loire	LEPRP Saint-Joseph de Châteaubriant
Pays-de-la-Loire	LEPRP Saint-Martin de Machecoul
Pays-de-la-Loire	Lycée Briacé du Landreau
Pays-de-la-Loire	LEPPR Les trois provinces de Cholet
Pays-de-la-Loire	LTPP Les Buissonnets d'Angers
Pays-de-la-Loire	Lycée de Pouillé des Ponts-de-Cé
Pays-de-la-Loire	LEPP Nazareth de Ruille-sur-Loir
Pays-de-la-Loire	Lycée Les Horizons
Pays-de-la-Loire	EPLEFPA de Luçon-Pétre
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Gap
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA d'Aix-Valabre-Marseille
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEAP Fontlongue de Miramas
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Centre Forestier Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Provence-Alpes-Côte d'Azur	L'École du domaine du Possible

Région :

[illegible]